



Bail professionnel

Par Visiteur

Bonjour, j'exerce en activité libérale depuis 1 an. je suis en bail précaire qui se termine fin 2009. (il passe ensuite en bail commercial)

Je déménage fin 2010 pour intégrer la nouvelle maison de santé. j 'achèterai mon local professionnel mais la construction s achèvera fin 2010.

Je souhaite rester mon local actuel jusqu'au déménagement/ Que proposer au propriétaire? Quel bail?

Apparemment un bail commercial me lie pour 3 ans au moins et ce n'est pas possible.

merci cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

Votre bail précaire est-il de un ou deux ans?

Parce que s'il est de un an, vous pouvez le renouveler, avec l'accord du bailleur, tant que la durée ne dépasse pas deux ans au total.

S'il était de deux ans, vous ne pouvez pas conclure un nouveau bail précaire.

Le mieux alors serait d'établir un bail commercial, de l'antidaté deux années en arrière. De cette manière vous pourrez rester dans les lieux une année de plus.

En oubliant pas d'envoyer votre congès de départ, au moins 6 mois avant la fin de la période de trois ans.

Cordialement.